

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 31-mars-2023 Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit UriSelect 4, 100 x 90 mm Plates

Numéro (s) de catalogue 63727

Substance pure/mélange Mélange

Contient Quartz, N,N-Diméthylformamide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réservé aux utilisateurs professionnels

Diagnostic in vitro

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social

Bio-Rad Laboratories Inc. 1000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547

USA

Fabricant

Bio-Rad 3 boulevard Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

e-mail: fds-msds.fr@bio-rad.com

Entité légale / adresse de contact

Bio-Rad

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Cancérogénicité	Catégorie 1A - (H350)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B - (H360)

EGHS / FR Page 1/14

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Quartz, N,N-Diméthylformamide



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H350 - Peut provoquer le cancer

H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers

Contient du matériel d'origine animale. Ce produit est un gel. À l'état de gel, les utilisateurs ne doivent pas être exposés à la poudre cristalline cancérigène. Le risque cancérigène s'applique au produit s'il se dessèche, par exemple lors de la dessiccation, d'un stockage inapproprié ou de l'élimination.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Quartz 14808-60-7	1 - 2.5	Aucune donnée disponible	238-878-4	Carc. 1A (H350)	Carc. 1A :: C>=0.1%	-	-
N,N-Diméthylforma mide 68-12-2	0.1 - 0.299	Aucune donnée disponible	(616-001-00 -X) 200-679-5	Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Eye Irrit. 2 (H319) Repr. 1B (H360D)	Repr. 1B :: C>=0.1%	-	-
L-Tryptophan 73-22-3	0.01 - 0.099	Aucune donnée disponible	200-795-6	Aucune donnée disponible	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

EGHS / FR Page 2/14

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
N,N-Diméthylformamide 68-12-2	2800	1100	Inhalation LC50 Rat >5.85 mg/L 4 h (vapor, Source: ECHA_API) 5.85	>5.85	Inhalation LC50 Rat >5.85 mg/L 4 h (vapor, Source: ECHA_API)
L-Tryptophan 73-22-3	16000	Aucune donnée disponible	Inhalation LC50 Rat >5.75 mg/L 4 h (dust, Source: ECHA_API)	>5.75	Inhalation LC50 Rat >5.75 mg/L 4 h (dust, Source: ECHA_API)

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
N,N-Diméthylformamide	68-12-2	X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Présenter cette fiche de

données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau

avec de l'eau et du savon.

Ingestion Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 3/14

chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriquesVoir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en

manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Garder sous clef. Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

EGHS / FR Page 4/14

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Unior	ouronáonno.	Autriche	Belgique	Du	lacric	Croatie
Nom chimique		européenne				lgarie	
Quartz 14808-60-7	1 007	A: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA:	0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
N,N-Diméthylformamide		4: 15 mg/m ³	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm		: 10 ppm	TWA: 5 ppm
68-12-2	TV	VA: 5 ppm	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³		30 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³
		*	STEL 10 ppm	STEL: 10 ppm		: 5 ppm	STEL: 10 ppm
		EL: 10 ppm	STEL 30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³	TWA:	15 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³
	STE	L: 30 mg/m ³	H*	D*		K*	*
Nom chimique		Chypre	République tchèque	Danemark		stonie	Finlande
Quartz	TWA	A: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.3 mg/m ³	TWA: (0.1 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³
14808-60-7				TWA: 0.1 mg/m ³			
				STEL: 0.6 mg/m ³			
				STEL: 0.2 mg/m ³			
N,N-Diméthylformamide		*	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 5 ppm		: 5 ppm	TWA: 5 ppm
68-12-2		L: 30 mg/m ³	Ceiling: 30 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³		15 mg/m³	TWA: 15 mg/m ³
		EL: 10 ppm	D*	H*		: 10 ppm	STEL: 10 ppm
	TW	4: 15 mg/m³		STEL: 30 mg/m ³	STEL:	30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³
	TV	VA: 5 ppm		STEL: 10 ppm		A*	iho*
Nom chimique		France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG		rèce	Hongrie
Quartz	TWA	\: 0.1 mg/m ³	-	-	TWA: (0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
14808-60-7							
N,N-Diméthylformamide		VA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm		: 5 ppm	TWA: 15 mg/m ³
68-12-2	TW	4: 15 mg/m³	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	TWA:	15 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³
	STE	L: 30 mg/m ³	H*	Peak: 10 ppm	STEL	: 10 ppm	b*
	STI	EL: 10 ppm		Peak: 30 mg/m ³	STEL:	30 mg/m ³	
		*		*		*	
Nom chimique		Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Le	ttonie	Lituanie
Quartz	TWA	A: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: (0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 ppm
14808-60-7	STE	L: 0.3 mg/m ³					
N,N-Diméthylformamide	TV	VA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm		: 5 ppm	O*
68-12-2	TW	4: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³		15 mg/m ³	TWA: 5 ppm
	STI	EL: 10 ppm	STEL: 10 ppm	cute*	STEL	: 10 ppm	TWA: 15 mg/m ³
	STE	L: 30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³		STEL:	30 mg/m ³	STEL: 10 ppm
		Sk*	cute*		P	\da*	STEL: 30 mg/m ³
L-Tryptophan		-	-	-	TWA:	2 mg/m ³	-
73-22-3							
Nom chimique	Lu	xembourg	Malte	Pays-Bas		rvège	Pologne
Quartz		-	-	TWA: 0.075 mg/m ³		0.05 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
14808-60-7						0.1 mg/m ³	
						0.3 mg/m ³	
						0.9 mg/m ³	
).15 mg/m ³	
						0.3 mg/m ³	
N,N-Diméthylformamide		Peau*	skin*	TWA: 15 mg/m ³		: 5 ppm	STEL: 30 mg/m ³
68-12-2		L: 30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³		15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³
		EL: 10 ppm	STEL: 10 ppm	H*		: 10 ppm	skóra*
		4: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³			30 mg/m ³	
		VA: 5 ppm	TWA: 5 ppm			<u>H*</u>	
Nom chimique		Portugal	Roumanie	Slovaquie		vénie	Espagne
Quartz	TWA:	0.025 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0	0.05 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³
14808-60-7			_	STEL: 0.5 mg/m ³			
N,N-Diméthylformamide		/A: 10 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm		: 5 ppm	TWA: 5 ppm
68-12-2		A: 30 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³		15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³
		EL: 10 ppm	STEL: 10 ppm	K*		: 10 ppm	STEL: 10 ppm
		L: 30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³	Ceiling: 30 mg/m ³	STEL:	30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³
N1		Cutânea*	P*			K*	vía dérmica*
Nom chimique			Suède	Suisse			oyaume-Uni
Quartz		NGV:	0.1 mg/m ³	TWA: 0.15 mg/n	า ³		A: 0.1 mg/m ³
14808-60-7				STEL: 0.3 m			L: 0.3 mg/m ³

EGHS / FR Page 5/14

N,N-Diméthylformamide	NGV: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm
68-12-2	NGV: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³
	Bindande KGV: 10 ppm	STEL: 10 ppm	STEL: 10 ppm
	Bindande KGV: 30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³
	H*	H*	Sk*

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne		Autriche	Bulg	garie	Croatie		République tchèque
Quartz	-		- ()-		-	-		-
14808-60-7) /O			4.50/ -	1	0.000
N,N-Diméthylformamide 68-12-2	-) U/I - (Serum insaminases	•	-	1.50 mg/L - bl/ (N,N-Dimethylfo		0.029 mmol/mmol Creatinine (urine -
00-12-2			GGOT) - not					N-Methylformamide
			provided			exposure for 4 h		
		<=35	5 U/I - (Serum			12 mg/g Creatir		15 mg/g Creatinine
			insaminases			urine		(urine -
		s	GOT) - not			(N-Methylforma	mide	N-Methylformamide
			provided) - at the end o		end of shift)
) U/I - (Serum			work shift		
			insaminases			1.0 mg/L - blo		
		٦	SGPT) - not provided			(N-Methylforma) - at the end o		
		 <=35	5 U/I - (Serum			work shift		
			insaminases					
		8	GPT) - not					
			provided					
			SU/I - (Serum					
			aminases GGT) not provided					
			U/I - (Serum					
			aminases GGT)					
		- r	not provided ´					
Nom chimique	Danemark		Finlande		nce	Allemagne D		Allemagne TRGS
N,N-Diméthylformamide	-		-	40 mg/g c		20 mg/L - uri		20 mg/L (urine -
68-12-2				urine			mami	N,N-Methylformami
					ormamide) of shift		wl-N-	de plus N-Hydroxymethyl-N-
				- Cita	or stillt	methylformami		methylformamide
						end of shift		end of shift)
						25 mg/g Creatir	nine -	25 mg/g Creatinine
						urine		(urine -
								N-Acetyl-S-(methylc
						n) - end of sh		arbamoyl)-L-cystein end of shift)
						25 mg/g Creatir		25 mg/g Creatinine
						urine		(urine -
								N-Acetyl-S-(methylc
							-	arbamoyl)-L-cystein
						n) - for long-te		for long-term
						exposures: at		exposures: at the end of the shift after
						several shift		several shifts)
Nom chimique	Hongrie		Irland	9	Italie	e MDLPS		Italie AIDII
N,N-Diméthylformamide	15 mg/L (urine -		15 mg/L -	urine		-		30 mg/L - urine
68-12-2	N-Methylformamide	end	(N-Methylform	,			(N-	Methylformamide) -
	of shift)		post sh	ift				end of shift
	254 µmol/L (urine N-Methylformamide						(NI-Λ	30 mg/L - urine cetyl-S-(N-methylcar
		GIIU						oyl) cysteine) - end of
	UI SHIIII							
	of shift)							at end of workweek

EGHS / FR Page 6/14

N,N-Diméthylformamide	-	-	15 mg/L - urine	35 mg/L (urine -
68-12-2			(Methyl-formamide) - end	N-Methylformamide end
			of shift	of exposure or work shift)
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
N,N-Diméthylformamide	20 mg/L - urine	40 mg/L (urine -	20 mg/L (urine -	-
68-12-2	(N-Methylformamide and	N-Acetyl-S-(N-methylcarb	N-Methylformamide and	
	N-Hydroxymethyl-N-meth		N-hydroxymethyl-N-meth	
	ylformamide) - at the end	last shift of workweek)	ylformamide end of shift)	
	of the work shift		25 mg/g creatinine (urine -	
	25 mg/g Creatinine - urine	N-Methylformamide end	N-Acetyl-S-(methyl-carba	
	(N-Acetyl-S-(methylcarba		moyl)-L-cysteine end of	
	moyl)-methylformamide) -		shift, and after several	
	at the end of the work		shifts (for long-term	
	shift; for long-term		exposures))	
	exposure: at the end of			
	the work shift after			
	several consecutive			
	workdays			

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque

pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueSolideAspectgelCouleurOpaqueOdeurVariable.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion / point de

congélation

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Point / intervalle d'ébullition Inflammabilité (solide, gaz)

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air Limites supérieures

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

EGHS / FR Page 7/14

Date de révision 31-mars-2023

Aucune information disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Température d'auto-inflammabilité 215 °C

Température de décomposition Aucun(e) connu(e) Ha

Aucun(e) connu(e)

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité dynamique Hydrosolubilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité relative Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible

Densité de liquide Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Stabilité

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

dangereux

EGHS / FR Page 8/14

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

	Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
	N,N-Diméthylformamide	= 2800 mg/kg (Rat)	= 1100 mg/kg (Rat)	> 5.85 mg/L (Rat)4 h
Ī	L-Tryptophan	> 16 g/kg (Rat)	-	> 5.75 mg/L (Rat)4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucune information disponible.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles

pour les composants. Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproductionContient un produit toxique pour la reproduction connu ou soupçonné. Classification d'après

les données disponibles pour les composants. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique Union européenne

N,N-Diméthylformamide Repr. 1B

EGHS / FR Page 9/14

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétéeAucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
N,N-Diméthylformamide	EC50: >500mg/L (96h,	LC50: =6300mg/L (96h,	-	EC50: =7500mg/L (48h,
	Desmodesmus	Lepomis macrochirus)		Daphnia magna)
	subspicatus)	LC50: =9800mg/L (96h,		EC50: =8485mg/L (48h,
		Oncorhynchus mykiss)		Daphnia magna)
		LC50: =10410mg/L (96h,		EC50: 6800 - 13900mg/L
		Pimephales promelas)		(48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

The state of the s						
Nom chimique	Coefficient de partage					
N,N-Diméthylformamide	-1.028					
L-Tryptophan	-1.06					

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
N,N-Diméthylformamide	La substance n'est pas PBT/vPvB
L-Tryptophan	La substance n'est pas PBT/vPvB

EGHS / FR Page 10 / 14

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

inutilisés aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac

Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU Non réglementé14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

EGHS / FR Page 11/14

Date de révision 31-mars-2023

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le

Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre		
Quartz 14808-60-7	RG 25	-		
N,N-Diméthylformamide 68-12-2	RG 84	-		

Allemagne

Classe de danger pour le milieu très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3) aquatique (WGK)

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Quartz	Present	ı	-
N,N-Diméthylformamide	1	ı	Development Category 1B

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
N,N-Diméthylformamide - 68-12-2	72.	-
	30.	
	75.	
	76.	

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

OL - 1 Todaks 1 hytopharmaceutiques (1107/2003/OL)		
Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)	

EGHS / FR Page 12/14

Quartz - 14808-60-7	Agent phytosanitaire

<u>Inventaires internationaux</u> Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H312 - Nocif par contact cutané

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H350 - Peut provoquer le cancer

H360D - Peut nuire au fœtus

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification		
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée	
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul	
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul	
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul	
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul	
Mutagénicité	Méthode de calcul	
Cancérogénicité	Méthode de calcul	
STOT - exposition unique	Méthode de calcul	
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul	
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul	
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul	
Danger par aspiration	Méthode de calcul	
Ozone	Méthode de calcul	

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EGHS / FR Page 13/14

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Changements importants dans toute la fiche signalétique. Examiner toutes les sections

Date de révision 31-mars-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 14/14